

De grosses craintes dans l'Albanais

Les problèmes de l'environnement sont courants à notre époque, mais Cusy a de bonnes raisons de s'inquiéter au regard des nombreux "accidents" qui ont animé ces dernières semaines et qui ont fait déborder un vase déjà trop plein.

À la fin du mois de juin 1996, un premier accident impliquant la S.A.R.L. Grosjean à Vautrey se produisit : 3 000 litres de fuel domestique s'échappaient d'une de leurs cuves de stockage et allaient polluer le Chéran. Quelques jours plus tard, le 4 juillet, un camion de l'entreprise Grosjean-Philipp transportant 4 transformateurs au pyralène en direction de Cusy laissa s'échapper environ 300 kg de pyralène sur la chaussée entre Saint-Ours et Cusy sur le C.D. 911.

Ces deux accidents auraient pu passer inaperçus si Cusécens et Cusécennes n'avaient pas déjà à déplorer d'autres faits tout aussi graves, et en particulier le remblai d'un marais depuis plusieurs années par Grosjean S.A.R.L.

Deux arrêtés préfectoraux et une décision du conseil municipal

Suite à ces deux accidents, toutes les autorités compétentes étaient mises en alerte. Un barrage anti-pollution était dressé sur le Chéran pour le fuel et une partie du pyralène était récupérée par les pompiers à Saint-Ours. Une enquête était ouverte et deux arrêtés préfectoraux étaient immédiatement pris. Une enquête rapide démontre que la législation n'était pas respectée dans les deux cas : pour le fuel, l'entreprise Grosjean S.A.R.L. gérée par Alain Grosjean, frère de Philipp, aurait un stockage de combustible

bien plus important que déclaré : 135 000 litres pour une autorisation de stockage de 35 000 litres seulement. De plus, le site n'est pas équipé de bacs de rétention et les installations de stockage ne sont pas conformes à la réglementation en vigueur.

Pour le pyralène, le transport de cette matière est strictement réglementé et doit être confié à des entreprises habilitées. Les précautions élémentaires ont été omises et ont conduit dans les deux cas à une pollution importante.

Suite à ces événements, quelques riverains des deux entreprises, excédés par ces agissements, décident de se réunir en comité, réunion qui a lieu le 11 juillet, au cours de laquelle un conseiller municipal laisse entendre que la municipalité ne s'engagera pas dans des poursuites vis-à-vis des pollueurs.

Une seconde réunion a lieu le 26 juillet où le maire, Jacques Armand, expliquera : "Il n'y a pas de quoi fouetter un chat et il n'existe à mon avis, aucun problème de pollution!". Mais le pyralène et le fuel domestique ne sont pas les seuls problèmes que connaît le petit village de Cusy.

En effet, depuis plusieurs années, la S.A.R.L. Grosjean remblait sans ménagement une zone humide : le marais de Vautrey avec différents matériaux de "démolition". La municipalité décida couramment d'interdire à la S.A.R.L. tout remblai de cette zone et rappelle également que toute décharge sauvage est interdite sur la commune.

Du pyralène en transit...

Philipp Grosjean a bien voulu s'expliquer quant à l'accident concernant le pyralène : "Nous avions la charge d'un chantier de démolition à Aix-les-Bains aux moulins Fertex et en creusant, nous avons découvert 4 transformateurs au pyralène. Le gérant de la société chargée de les évacuer et de les détruire étant absent pour plusieurs jours, nous avons pensé qu'il était préférable de les mettre à l'abri dans notre dépôt plutôt que de les laisser à portée de multiples récupérateurs de métaux qui sillonnent les chantiers de démolition".

Fernand Tavernier considère quant à lui que l'accident aurait pu être évité : "L'entreprise Grosjean Philipp n'est absolument pas habilitée ni à transporter, ni même à stocker du pyralène, sous quelque forme que ce soit ! Si tout le monde fait la même chose... Il fallait alors prévenir les autorités compétentes avant de prendre la responsabilité de charger les transformateurs."

Qu'y a-t-il d'entoué sous le marais de Vautrey ?

En fait, il y a plus préoccupant que les deux accidents des dernières semaines. En effet, plusieurs riverains du marais de Vautrey ont déposé plainte pour remblai illégal de zone humide auprès de la municipalité. Le problème n'est pas nouveau (plusieurs années) et les voisins s'inquiètent beaucoup du manège dont ils sont les témoins :

"J'ai pendant des mois, vu des camions-bennes venir se garer dans la cour de la S.A.R.L. Grosjean la journée, puis attendre la nuit pour aller vider en face, dans le marais. Tout de suite après, un bulldozer remettait de la terre ou des gravats au-dessus. Je me suis plaint à la gendarmerie d'Alby-sur-Chéran et j'ai ensuite été l'objet de pressions de la part d'Alain Grosjean, qui venait devant ma maison avec sa pelleuse ou un camion. Il laissait tourner le moteur plusieurs dizaines de minutes, juste devant ma porte. De plus, je subis à longueur d'année les pollutions de fuel sur mon terrain", explique M. Vidal, voisin immédiat du dépôt de la S.A.R.L. Grosjean.

"Un jour, j'ai trouvé deux seringues sur le remblai du marais. Quand nous avons demandé à Grosjean ce que c'était, il a répondu que cela provenait de la démolition d'une vieille maison", nous dit encore M. Tavernier. Michel Dagand nous confie encore : "Durant plusieurs mois, des camions-bennes ont vidé des déchets dans la carrière de Grosjean, ils y mettaient tout de suite le feu et ils remblayaient de la terre ou des pierres au-dessus. L'odeur était épouvantable".

Les questions fusent de toute part et le maire semble modéré par rapport à ces problèmes : "Il faut savoir que j'ai alerté la D.D.A. il y a deux ans, quand j'ai vu l'ampleur que prenait le remblai du marais. On m'a répondu là-bas que Vautrey était classé zone artisanale et était destiné à disparaître. De plus, il faut également savoir que les deux entreprises Grosjean représentent un

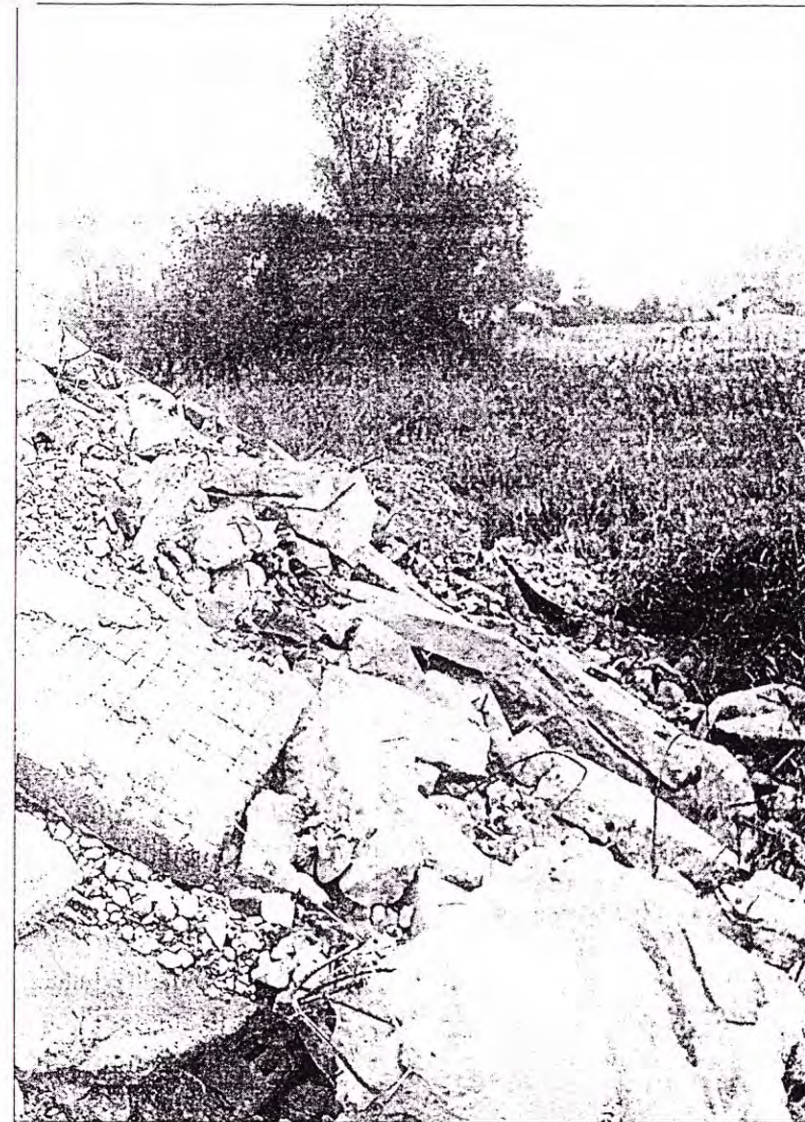
gros intérêt pour la commune avec près de 250 000 francs de taxe professionnelle, soit la moitié des taxes d'habitation".

Des procédures en cours

Une autre affaire remontant au 10 mai 1996 inquiète également les riverains de Vautrey, qui apprennent de la bouche de M. Lacombe, président de l'association "Village des Césardes" : "J'étais dans mon atelier lorsque j'ai vu un premier camion-benne arriver, déverser des matériaux de démolition qui ont été immédiatement enflammés. Cela m'a intrigué, d'autant plus que dans la journée, j'ai vu au moins 4 camions faire la même chose. J'ai alerté la mairie de Seynod et je suis allé demander au chauffeur ce qu'il faisait. Il m'a vaguement expliqué que ces matériaux venaient d'une école préfabriquée en démolition à Annecy. Je n'ai ensuite plus vu de camion."

Le lendemain samedi, je suis allé voir le chantier, c'était au 10 boulevard Decoux. Un camion en est sorti et j'ai eu le réflexe de le suivre. Celui-ci est allé vider à Cusy, dans la carrière de la S.A.R.L. Grosjean pour y mettre le feu également. Par la suite, après analyses des cendres entreprises par la municipalité de Seynod, nous avons découvert que ces matériaux contenaient de l'amiante."

Les langues se délient au fil du temps et même si Alain Grosjean pèse un certain poids dans la vie locale de Cusy, certains voisins n'hésitent plus à dire ce qu'ils ont vu ou



Qu'y a-t-il d'entoué dans le marais de Vautrey ?

entendu. Un jour, l'un d'eux était en compagnie de Alain Grosjean sur le remblai de Vautrey (impossible d'appeler ce site un marais aujourd'hui !), et ce dernier lui a dit : "Attention où tu marches, il y a des seringues!". C'était avant la découverte des deux seringues par M. Tavernier... Alain Grosjean, que nous avons es-

sayé de joindre plusieurs fois par téléphone, n'a pas souhaité s'expliquer sur le sujet. L'association "Cyclamen Chéran Bauges Environnement" explique : "Nous ne voulons pas nous battre contre des gens mais nous voulons que le respect de l'environnement soit un mot d'ordre. Nous pensons que l'on peut très bien allier écono-

mie et respect de l'environnement. Mais nous nous battons pour faire toute la lumière sur le marais de Vautrey ! Nous souhaitons surtout que le maire de Cusy se joigne à nous et sorte de sa réserve actuelle".

Propos recueillis
par Jean-Claude BATALLE ■